

**FRACTION**

Lola ARTIGAO  
Tom BELLION  
Lucien MAX  
Annette WILLEMS-KIRSCH

Administration communale de Schengen  
Au Collège des Bourgmestre et Échevins  
et au Conseil communal  
75, Wäistrooss  
L-5440 REMERSCHEN

Commune de Schengen, le 27 octobre 2024

*Transmis par courriel  
et par voie postale*

**Objet :** PROJET DE RESOLUTION BZ#20 | 2024

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux,

Les conseillers communaux de la fraction « Besser Zesummen » ont le plaisir de vous soumettre en annexe le

**projet de résolution BZ#20 | 2024 relatif à la  
mise en place de mesures d'atténuation  
de la réintroduction des contrôles  
aux frontières intérieures de l'espace Schengen**

tout en priant le Collège des Bourgmestre et Échevins de le porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

En espérant que la présente résolution trouve l'unanimité au sein du Conseil communal, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations les plus respectueuses.

Pour la fraction « Besser Zesummen »

Tom BELLION  
Conseiller communal

**PROJET DE RESOLUTION BZ#20 | 2024**  
relatif à la mise en place de mesures d'atténuation  
de la réintroduction des contrôles  
aux frontières intérieures de l'espace Schengen

[ introduit par la fraction « Besser Zesummen » le 27 octobre 2024 ]

---

**Le conseil communal :**

- étant fier que la commune de Schengen est considérée à juste titre comme étant le berceau de l'Europe sans frontières en raison de la signature des accords portant création de l'espace Schengen y survenue en 1985 ;



- ayant pris note que l'Union Européenne a adopté le 13 juin 2024 le règlement (UE) 2024/1717 portant introduction de nouvelles règles concernant la réintroduction de contrôles temporaires aux frontières intérieures de l'espace Schengen ;
- pouvant comprendre que la situation géopolitique globale et la gestion des flux migratoires vers l'Europe peuvent amener actuellement certains Etat-membres de l'espace Schengen à faire usage de la possibilité de réintroduire des contrôles temporaires aux frontières intérieures ;
- craignant toutefois que la réintroduction de tels contrôles par l'Allemagne et par la France perturbe au quotidien considérablement les échanges économiques et sociaux des habitants et frontaliers au pays des trois frontières « Allemagne-France-Luxembourg » ;

## **décide à l'unanimité**

- de continuer à se porter fort pour un espace Schengen sans frontières intérieures et favorisant la libre circulation des personnes et des biens ;
- d'intervenir auprès du gouvernement luxembourgeois et auprès des députés européens luxembourgeois pour sonder les possibilités de mettre en place rapidement des mesures d'atténuation des effets des contrôles frontaliers dont, par exemple, des autorisations de passage (laisser-passer) ou d'autres dérogations pouvant réduire les inconvénients pour les habitants et les frontaliers de la région ;
- de motiver en parallèle les villes et communes limitrophes (Luxembourg, France, Allemagne) pour adhérer à cette initiative et de mener des actions similaires auprès de leurs instances et élus européens ;
- d'initier au besoin avec les villes et communes limitrophes des veillées récurrentes sur les ponts de Schengen et de Remich pour permettre aux habitants et frontaliers des trois pays de se solidariser au-delà des frontières en vue de bénéficier rapidement de mesures d'atténuation adaptées ;